



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2017

Présents :

Messieurs : Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX, Jean-Marie BARATIER, Philippe SANTIMARIA, Stéphane BERLIOZ

Mesdames : Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER, Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Valérie BERNE, Anne-Lise MAGNIN

Absents : Monsieur Jérôme PAGANO

Absents excusés : Madame Cécile GOUBET,

Pouvoir : Madame Cécile GOUBET à Madame Paulette DIGAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian OGIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le jeudi 16 mars 2017 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h38.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du 23 février 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

1°) Délibérations :

Finances

Délibération n°2017/003

Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget « Commune »

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

CONSIDERANT :

QUE le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

QUE les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°03/2017

QUE le compte administratif dressé par l'ordonnateur est en tout point identique au compte de gestion établi par le receveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016,
DECLARER que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Délibération n°2017/004

Approbation du Compte Administratif 2016 du budget « Commune »

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances expose :

Le compte administratif communal 2016 se présente comme suit :

| En € | Fonctionnement | Investissement |
|--|---------------------|----------------------|
| Recettes 2016 | 538 494,96 € | 125 252,70 € |
| Dépenses 2016 | 487 269,38 € | 141 094,48 € |
| Excédents de clôture | 51 225,58 € | - 15 841,78 € |
| | | |
| Résultats 2015 reportés | 80 106,32 € | 48 544,03 € |
| Résultats 2016 cumulés | 131 331,90 € | 32 702,25 € |
| | | |
| Restes à réaliser : Recettes | 0,00 € | 37 800,00 € |
| Restes à réaliser : Dépenses | 0,00 € | 31 500,00 € |
| Besoin (-) ou excédent (+) de financement | | + 39 002,25 € |

CONSIDERANT :

QUE le compte administratif dressé par l'ordonnateur est en tout point identique au compte de gestion établi par le receveur.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2016.

Finances

Délibération n°2017/005

Affectation des résultats 2016 du budget « Commune »

Monsieur le maire expose :

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif communal pour 2016, il convient d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement.



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2017

CONSIDERANT

QUE le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 131 331,90 €,

QUE le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat excédentaire pour la section d'investissement de 32 702,25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AFFECTER au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

| | | <i>En €</i> |
|--|-----|--------------|
| Résultat 2016 de la section de fonctionnement | A | 131 331,90 € |
| <i>Besoin de financement</i> | B | 0,00 € |
| Couverture au minimum du besoin de financement (B) de la section d'investissement par virement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » | C>B | 0,00 € |
| Le surplus (A-C) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » | | 131 331,90 € |

Finances

Délibération n°2017/006

Taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (dites taxes ménages) pour 2017

Monsieur le maire expose :

Après s'être fait présenter l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2016 des 3 taxes directes locales et les besoins du budget primitif, le conseil municipal doit décider des taux des taxes communales pour 2017.

A la différence de l'année dernière, le calcul du FPIC ne sera pas fonction des augmentations des taux des taxes. Les communes membres de Bièvre Isère Communauté vont, dans un futur proche, adopter un pacte financier afin d'uniformiser les taux des taxes ménages.

CONSIDERANT

QUE l'équilibre de la section de fonctionnement ne nécessite pas d'augmentation des taux pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ADOPTER l'évolution des taux suivants :

| TAXES locales | Taux 2016 | Evolution | Taux 2017 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 10.65 | 0% | 10.65 |



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2017

| | | | |
|------------------|-------|----|-------|
| Foncier bâti | 18.46 | 0% | 18.46 |
| Foncier non bâti | 63.97 | 0% | 63.97 |

Finances

Délibération n°2017/007

Vote du Budget Primitif 2017 pour la commune (M14)

Monsieur le maire expose :

Lors des réunions de préparation du budget, la commission finances a défini le contenu et les priorités par programmes opérationnels.

Le dossier en annexe présente le détail des postes budgétaires.

Il est proposé au conseil de voter l'ensemble du budget primitif 2017 de la commune correspondant aux chapitres ci-dessous :

| Fonctionnement : Dépenses | <i>BP 2017</i> | |
|--|---------------------|---------------------|
| 011 : Charges générales | 258 850,00 € | |
| 012 : Charges de personnel | 214 950,00 € | |
| 65 : Charges diverses | 37 100,00 € | |
| 66 : Charges financières | 21 010,00 € | |
| 022 : Dépenses imprévues / charges générales | 62 946,25 € | |
| 023 : Virement à la section d'investissement | 62 297,75 € | |
| | | |
| TOTAL | 657 154,00 € | |
| Fonctionnement : Recettes | | |
| 70 : Ventes produits ou services | | 78 800,00 € |
| 7311 : Impôts locaux | | 227 500,00 € |
| 73 : Autres impôts ou taxes | | 8 000,00 € |
| 74 : Dotations, participations | | 191 950,00 € |
| 75 : Produits divers | | 8 000,00 € |
| 76 : Produits financiers | | 2,10 € |
| 77 : Produits exceptionnels | | 11 070,00 € |
| 013 : Atténuation de charges | | 500,00 € |
| 002 : Excédent reporté | | 131 331,90 € |
| TOTAL | | 657 154,00 € |

| Investissement : Dépenses | <i>Reports 2016</i> | <i>Nouveaux crédits</i> | <i>BP 2017</i> |
|--------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|
| Hors opération | | | |
| 16 - Annuité d'emprunt | | 26 200 € | 26 200,00 € |
| 165 – Dépôts et cautionnements reçus | | 500,00 € | 500,00 € |
| Op. 10 – Travaux Salle des Fêtes | | 19 300,00 € | 19 300,00 € |



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2017

| | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Op. 18 – Travaux bâtiments communaux | 16 500,00 € | 15 000,00 € | 31 500,00 € |
| Op. 31 – Autres constructions | | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Op. 32 – Renforcement de voirie | | 17 000,00 € | 17 000,00 € |
| Op. 33 – Aménagement réseaux | | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| Op. 48 – Travaux mise en sécurité voirie | | 50 000,00 € | 50 000,00 € |
| Op. 71 – Achat mobiliers / matériels | | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Op. 72 – Achat matériel bureau et informatique | 15 000,00 € | 11 200,00 € | 26 200,00 € |
| Op. 96 – Travaux d'aménagement divers | | 11 800,00 € | 11 800,00 € |
| Op. 102 – Achat véhicule | | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| TOTAL | 31 500,00 € | 176 000,00 € | 207 500,00 € |
| Investissement : Recettes | <i>Reports 2016</i> | <i>Nouveaux crédits</i> | <i>BP 2017</i> |
| Hors opération | | | |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) | | 32 702,25 € | 32 702,25 € |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | | 62 297,75 € | 62 297,75 € |
| 024 – Produits de cessions | 37 800,00 € | 42 200,00 € | 80 000,00 € |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | | 22 500,00 € | 22 500,00 € |
| 13 – Subventions d'investissement | | | |
| Op. 72 – Matériel informatique et bureau | | 10 000,00 € | 10 000,00 € |
| TOTAL | 37 800,00 € | 169 700,00 € | 207 500,00 € |

CONSIDERANT

QUE le budget 2017 de la commune est équilibré et sincère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ADOPTER le budget 2017 de la commune (M14) s'équilibrant :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes à 657 154,00 €
- Pour la section d'investissement, en dépenses et recettes à 207 500,00 € intégrant les reports de 2016.

2°) Questions diverses

Madame Paulette DIGAUD demande au Conseil Municipal quand la commune pourrait mettre à disposition une salle afin de préparer les messes liées aux enterrements.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas envisagé aujourd'hui de mettre une salle à disposition exclusive par ces préparations. Ce type d'équipement existe au funérarium, chez MANCHON à La Côte Saint André.



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°03/2017

Il pourrait être envisagé des travaux de rafraîchissement de la sacristie. Monsieur le Maire en discutera avec Monsieur le Curé.

Monsieur Patrick PILLOIX demande si une personne de la commune est désignée comme « référente » pour la gestion et le suivi des téléalarmes ?

Madame Pauline RAGACHE, secrétaire de mairie, lui répond qu'en effet cela existe dans certaines communes, mais que cette partie est aujourd'hui gérée par les organismes eux-mêmes (Sud Isère téléalarmes pour la commune de Commelle)

Monsieur Dominique TOURNIER expose un problème sur le chemin entre Commelle et Nantoin. Les entreprises chargées des coupes de bois sur la commune font circuler des camions et ces derniers ont abîmés une partie du Chemin de la Chaume situé sur la commune de Nantoin. Monsieur TOURNIER a rendez-vous avec une personne de l'ONF et les élus de Nantoin le samedi 25 mars à 8h sur place, pour constater les dégâts.

Monsieur le maire informe que le Maire de Nantoin est venu le voir, suite aux propos qu'il a tenu lors de ses vœux, sur le futur des communes du territoire et notamment des fusions à envisager.

Il s'est montré intéressé par une fusion avec Commelle.

Monsieur le maire lui a répondu qu'une première réunion sera organisée courant avril avec les élus des communes de Semons, Bossieu, Arzay et donc Nantoin.

Arrivé de Madame Cécile GOUBET à 19h46.

Planning des prochaines réunions :

Date du prochain conseil municipal de 2017 :

Le jeudi 20 avril 2016 à 19h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 19h50.